

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 38



N°050

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 MARS 2024

L'AN deux mille vingt-quatre, le 07 mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 1 mars 2024, s'est réuni à l'Hôtel de ville - Salle du Conseil municipal à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, REMY Marie-Pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE José, MESSEZ Marie-Françoise, DANDRIEUX Dominique, SACKHO Kourtoum, DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, GODIN Guillaume, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, SCHROEDER Cédric, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie-Amélie, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, NAULEAU Pierre-Yves, BUTT Zishan, DAGUET Anthony, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : KARMAN Jean-Jacques, BOUCHA Safia, NEDELEC Sozig.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Miguel MONTEIRO
Monsieur Jérôme LEGENDRE
Madame Mizgin OZHAN
Madame Christiane DESCAMPS
Madame Solène DA SILVA
Madame Sandrine GRYNBERG DIAZ
Monsieur Lewis CHARTIER
Madame Margaux HOUIS
Monsieur Jean-Paul GILLY
Madame Nadège NIFEUR
Madame Fatima YAOU
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Madame Ling LENZI
Madame Marie-Françoise MESSEZ
Monsieur Samuel MARTIN
Monsieur Alain DESCAMPS
Monsieur Philippe ALLAIN
Madame Véronique DAUVERGNE
Monsieur Michel HADJI-GAVRIL
Monsieur Pierre SACK
Monsieur Gilbert FAUCHEUX
Monsieur Marc GUERRIEN
Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Pierre-Yves NAULEAU

Secrétaire de séance : Pierre SACK

OBJET : Règlement intérieur des activités péri et extrascolaires municipales

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Guillaume GODIN,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de règlement intérieur des temps péri et extrascolaires annexé à la présente délibération ;

Considérant que ce règlement intérieur a pour objet d'uniformiser, de guider les démarches d'inscription et de réservation des activités municipales péri et extrascolaires effectuées par les parents et de garantir le bon fonctionnement desdites activités,

Adoption à la majorité par 39 pour, 9 contre (Sofienne KARROUMI, Katalyne BELAIR, Pierre-Yves NAULEAU , Fatima YAOU , Zishan BUTT, Evelyne YONNET-SALVATOR, Anthony DAGUET, Yonel COHEN-HADRIA, Nabila DJEBBARI) , 2 se sont abstenus(Maria Elisabete GONCALVES PEIXOTO, Massinissa HOCINE)

DELIBERE :

D'APPROUVER le règlement intérieur des temps péri et extrascolaires joint en annexe.

DIT que le règlement intérieur des temps péri et extrascolaires entrera en vigueur définitivement à compter du 1er septembre 2024 avec un temps d'adaptation sans pénalité jusqu'au 30 août 2024.

D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en application dudit règlement

DIT que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération ;

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le Département au titre du contrôle de légalité ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, au moyen de la Plateforme Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux

mois après la date de l'adoption de la présente délibération ou dans les deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la ville pendant un délai de deux mois.

Le Maire,

Karine FRANCKET